

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de l'Équipe du renouveau démocratique
tenue le samedi 11 novembre 2023, à 9 h 00
à l'Hôtel La Saguenéenne (salles Bourgogne-Beaujolais), Chicoutimi**

1. Ouverture et vérification du quorum

Les statuts et règlements de l'ERD (art.13) mentionnent que le quorum est fixé au moins de 25 membres ou de 5% des membres en règle (188) du parti. La participation de 22 membres en règle est validée. La réunion peut donc se tenir.

2. Mot de bienvenue

M. André Brassard-Aubin, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Il est proposé par André Brassard-Aubin, appuyé par Gérard Deschênes, de nommer Paul Girard comme président d'assemblée et Lise Belley comme secrétaire d'assemblée. **(2023-11-11-01)** Adopté

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Potvin, appuyé par Magella Archibald, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. **(2023-11-11-02)** Adopté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 novembre 2022

Il est proposé par Stéphane Forget, appuyé par Sylvain Fournier, d'accepter le procès-verbal du 26 novembre 2022 **(2023-11-11-03)** Adopté.

6. Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élection

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Benoit Tremblay, de nommer Paul Girard et Lise Belley respectivement président et secrétaire d'élection. **(2023-11-11-04)** Adopté.

Il est proposé par Josée Gaudreault, appuyé par Benoit Tremblay, de nommer Sylvain Fournier et Stéphane Forget comme scrutateurs. **(2023-11-11-05)** Adopté.

7. Liste des candidats éligibles

Le président d'élection communique à l'assemblée les postes en élection et les candidatures reçues avant le 5 novembre 2023 conformément aux statuts et règlements du parti (liste en annexe).

Le poste d'administrateur 2 s'est libéré depuis l'envoi de la convocation. Le Conseil d'administration a décidé de l'offrir lors de la présente assemblée pour compléter la fin du mandat (1 an).

Présidence : André Brassard-Aubin

Vice-présidence : aucune candidature reçue

Trésorerie : Suzanne Tremblay

Administrateurs (4-5-6) : aucune candidature reçue

Les mises en nomination sont closes pour les postes où il y a au moins une candidature. Pour les autres postes, des candidatures pourront être proposées lors des élections (point 15).

8. Rapport du vérificateur externe

Mme Suzanne Tremblay, trésorière et représentante officielle du parti, présente M. Claude Gauthier, comptable de la firme Gauthier et Associé CPA inc, qui a préparé le rapport financier annuel au 31 décembre 2022. M. Gauthier présente le rapport aux membres.

Il est proposé par Benoit Tremblay, appuyé par Sylvain Fournier, de recevoir et d'approuver le rapport financier de l'Équipe du renouveau démocratique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 tel que présenté. **(2023-11-11-06)** Adopté.

9. Nomination d'un vérificateur externe

Il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Paulin Vézina, de nommer M. Claude Gauthier de la firme Gauthier et Associé CPA inc. comme vérificateur externe de notre rapport financier 2023. **(2023-11-11-07)** Adopté.

Une motion de félicitations est adressée à Mme Suzanne Tremblay pour l'excellent travail accompli en tant que trésorière et représentante officielle du parti.

10. Adoption des modifications aux statuts et règlements

Mme Josée Gaudreault, agente de liaison pour le parti, présente les avis de motion qui ont été envoyés aux membres concernant trois modifications aux statuts et règlements de l'ERD aux articles 7-22 et 21.

- Coût de la carte de membre

Il est proposé par Françoise Bouchard, appuyé par Magella Archibald, de modifier l'article 7 des statuts et règlements de l'ERD en changeant l'instance qui détermine le coût de la carte de membre. **(2023-11-11-08)** Adopté à l'unanimité

Article 7 modifié : La cotisation pour devenir membre est payable au montant que déterminent **les membres du conseil d'administration**. Pour maintenir son statut de membre, celui-ci devra acquitter sa cotisation annuelle au plus tard 60 jours après la date d'expiration de sa carte de membre. La date de renouvellement est le lendemain de la date d'expiration.

Le Conseil émet des cartes de membre, lesquelles cartes devront être signées par le chef du parti. Les cartes émises sont valides selon les modalités prescrites par le Conseil.

- Nombre de membres au CA

Il est proposé par Brigitte Bergeron, appuyé par Gérard Deschênes, de modifier l'article 22 des statuts et règlements de l'ERD en changeant le nombre de personnes qui constitueront le conseil d'administration. **(2023-11-11-09)** Adopté à l'unanimité

Article 22 modifié : Le conseil d'administration est formé de **onze (11)** personnes, soit : le président, le vice-président, le chef du parti, le secrétaire, le trésorier et **six (6)** autres administrateurs qui sont tous soumis au vote des membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Le poste de chef du Parti est soumis au vote des membres lors d'une assemblée d'investiture.

- Quorum au CA

Il est proposé par Sylvie Potvin, appuyé par Brigitte Bergeron, de modifier l'article 21 des statuts et règlements de l'ERD en changeant le nombre de présences minimales requises pour l'obtention du quorum. **(2023-11-11-10)** Adopté à l'unanimité

Article 21 modifié : **Le quorum est égal à la majorité (50% + 1) des membres du conseil d'administration en fonction (postes occupés).**

Toutes les questions soumises sont décidées à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président exerce un vote prépondérant.

11. Plan d'action 2022-2025

À la suite de l'adoption du Plan d'action 2022-2025 lors de la l'assemblée générale du 26 novembre 2022, des comités ont été formés pour le réaliser. Un responsable de chacun des comités présente l'avancement des travaux.

- ⇒ Revoir les fondements du parti par André Brassard-Aubin
- ⇒ Maintenir et augmenter les adhésions au parti par Lise Belley
- ⇒ Planifier la course à la chefferie par André Brassard-Aubin
- ⇒ Améliorer la visibilité du parti et développer davantage la communication avec la population par Stéphane Forget
- ⇒ Préparer la campagne électorale par André Brassard-Aubin

12. Rapport du comité du recrutement et du financement

M. André Brassard-Aubin donne des informations sur le recrutement et le financement. En 2022-2023, les membres du conseil d'administration ont donné la priorité à l'avancement du plan d'action plutôt qu'à l'organisation d'une activité de financement. Les revenus de contribution sont donc plus modestes en 2022.

13. Rapport du président

M. André Brassard-Aubin présent son rapport aux membres (copie en annexe).

14. Discours du chef

M. Marc Bouchard, chef du parti, présente son rapport aux membres (copie en annexe).

15. Élection aux postes à combler au conseil d'administration

Le président d'élection déclare élues les personnes ayant posé leur candidature avant le 5 novembre 2023 et dont le poste a reçu une seule candidature :

Président : André Brassard-Aubin

Trésorière : Suzanne Tremblay

Le président d'élection demande s'il y a des propositions de candidatures pour le poste de vice-présidence :

M. Benoit Tremblay **pose sa candidature** au poste de vice-présidence, appuyé par Sylvain Fournier.

Aucune autre candidature proposée à ce poste. Le président d'élection déclare donc M. Benoit Tremblay élu comme vice-président.

Le président d'élection demande s'il y a des propositions de candidatures pour les postes d'administrateurs 2-4-5-6.

Aucune candidature n'a été reçue pour ces postes d'administrateur lors de l'assemblée. Donc, le conseil d'administration verra à combler ces postes vacants.

Le président d'élection nomme les personnes qui composeront le conseil d'administration pour 2023. (copie en annexe)

16. Période de questions

- M. Magella Archibald suggère qu'à chaque fois que les officiers du parti prennent la parole, ils parlent du parti en le citant par son nom complet *Équipe du nouveau démocratique* plutôt que seulement *ERD*.
- Mme Brigitte Bergeron adresse des félicitations pour l'organisation de l'activité du 21 octobre dernier sur les partis politiques municipaux (*Surprise partis*).
- Mme Sylvie Potvin souligne l'audace de M. Marc Bouchard pour son opposition au PTI (Plan triennal d'immobilisations) lors du conseil municipal.

17. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Magella Archibald, appuyé par Benoit Tremblay, de lever l'assemblée à 10 h 55. **(2023-11-11-11)** Adopté.

Lise Belley, secrétaire